

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°766 - ÉDITION DU 24 AVRIL 2026



## COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Terrains et installations sportives
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- Organisation des Coupes
- CDIF
- Futsal
- FMI
- Finances
- Statut des éducateurs



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département

EKISPORT

COMITÉ NATIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS  
CDOS  
VAL-D'OISE

CMC  
TROPHÉES  
1960 - FORCE DE VAINCRE

  
Terre de jeu & d'équilibre



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 20 AVRIL 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - J. Letellier - C. Macina - R. Dati - JF. Budet

Assiste : E. Kont

Excusés : J. Garcia Dantas - M. Bailliez

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





## EVOCAATION

### REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

**Objet : Match 53526581 du 12/04/2026 Séniors D2 Gr B GOUSSAINVILLE FC 2 / MERY MERIEL FC 1.**

Demande d'évocation formulée par le club de MERY MERIEL FC en date du **12/04/2026** ainsi que par le club de **VILLIERS LE BEL FC** en date du **13/04/2026**, au motif que le joueur **Ruben T. licence 2544537897** du club de **GOUSSAINVILLE FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

Le club de **GOUSSAINVILLE FC** n'ayant pas répondu,

La Commission maintient la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation des clubs de **MERY MERIEL FC** et **VILLIERS LE BEL FC**.

Le joueur **Ruben T. licence 2544537897** du club de **GOUSSAINVILLE FC** était bien en état de suspension, date d'effet du 23/03/2026 et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MERY MERIEL FC 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 but -1 point**  
**MERY MERIEL FC 1 : 0 but 3 points**

### FRAIS DE DOSSIER

**MERY MERIEL FC : CREDIT 43,50€**  
**GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 53,50€**

### AMENDE

**GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 100€** inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Ruben T. licence 2544537897** du club de **GOUSSAINVILLE FC** à compter du 27/04/2026.

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier.





## REPRISE DOSSIER CORMEILLAIS ACS

**Objet : Match 53522560 du 15/03/2026 U16 D1 Gr unique MONTMORENCY FC 21 / ENT. SANNOIS SAINT-GRATIEN 22.**

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAIS ACS** en date du **12/04/2026**, au motif que le joueur **Issa K. licence 2548290510** du club de **MONTMORENCY FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

Le club de **MONTMORENCY FC** n'ayant pas répondu,

La Commission maintient la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation du club de **CORMEILLAIS ACS**.

Le joueur **Issa K. licence 2548290510** du club de **MONTMORENCY FC** était bien en état de suspension, date d'effet du 22/12/2025 et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **MONTMORENCY FC 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ENT. SANNOIS ST GRATIEN 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**MONTMORENCY FC 21 : 0 but -1 point**  
**ENT. SANNOIS ST GRATIEN : 2 buts 3 points**

### FRAIS DE DOSSIER

**CORMEILLAIS ACS : CREDIT 43,50€**  
**MONTMORENCY FC : DEBIT 53,50€**

### AMENDE

**MONTMORENCY FC : DEBIT 100€** inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension à **Issa K. licence 2548290510** du club de **MONTMORENCY FC** à compter du 27/04/2026.

R. DATI n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier.





## REPRISE DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

### Objet :

- Match 53397533 du 29/03/2026 U16 R3 à 11h poule A Cormeillais ACS 21 / Nanterre ES 22
- Match 53522585 du 29/03/2026 U16 D1 à 13h poule unique Cosmo Taverny 21 / Cormeillais ACS 22
- Match 53597510 du 15/03/2026 U16 R3 à 12h poule unique Houilles AC 21 / Cormeillais ACS 21
- Match 53522559 du 15/03/2026 U16 D1 à 12h30 poule unique Cormeillais ACS 22 / Argenteuil FC 21

Demande d'évocation formulée par le club de **VIARMES ASNIERES OL** en date du **13/04/2026**, au motif acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement. Les joueurs **Pharell T licence 2547983600** et **Ilolo K. licence 2548468548**, sont inscrits et ont participé à 2 matchs parmi les 4 désignés en objet, le même jour.

Notant que le club **CORMEILLAIS ACS** a déjà répondu sur la participation du joueur **Pharell T licence 2547983600 aux rencontres du 29/03/2026**, la Commission demande au secrétariat d'interroger à nouveau le club de **CORMEILLAIS ACS** sur la participation du joueur **Ilolo K. licence 2548468548** aux deux rencontres disputées le 15/03/2026.

Réponse attendue le 27/04/2026 12h.

## DOSSIER SARCELLES AAS

**Objet :** Match 55576128 du 05/04/2026 CVO – Crédit Mutuel - Anciens GOUSSAINVILLE FC 31 / SARCELLES AAS 31.

Demande d'évocation formulée par le club de **SARCELLES AAS** en date du **14/04/2026**, au motif que le joueur **Jamel Z. licence 2378057300** du club de **GOUSSAINVILLE FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Le joueur **Jamel Z. licence 2378057300** du club de **GOUSSAINVILLE FC** n'était pas en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

**RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

**FRAIS DE DOSSIER**

**SARCELLES AAS : DEBIT 43,50€**





## DOSSIER DEUIL ENGHIEU FC

**Objet : Match 53522696 du 22/03/2026 U16 D2 Gr A MARLY LA VILLE ES 21 / DEUIL ENGHIEU FC 21.**

Demande d'évocation formulée par le club de **DEUIL ENGHIEU** en date du **17/04/2026**, au motif que le joueur **Pierre-André P. licence 9602405679** du club de **MARLY LA VILLE** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MARLY LA VILLE** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue le 27/04/2026 12h.

### FRAIS DE DOSSIER

**DEUIL ENGHIEU FC : DEBIT 43,50€**

## DOSSIER SPORTIFS DE GARGES

**Objet : Match 53534589 du 16/03/2026 Futsal D1 Gr unique MY SARCELLES FUTSAL 1 / SPORTIFS DE GARGES 2.**

Demande d'évocation formulée par le club de **SPORTIFS DE GARGES** en date du **15/04/2026**, au motif que le joueur **Brandan O. licence 2545438225** du club de **MY SARCELLES FUTSAL** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission met le dossier en délibéré.

### FRAIS DE DOSSIER

**SPORTIFS DE GARGES : DEBIT 43,50€**





## DOSSIER OSNY FC

**Objet : Match 53558162 du 19/04/2026 U16 D2 Gr B CHAMPAGNE SFC 21 / OSNY FC 21.**

Demande d'évocation formulée par le club de **OSNY FC** en date du **20/04/2026**, au motif d'une fraude sur identité concernant le joueur de l'équipe de **CHAMPAGNE SFC 95** inscrit sur la feuille de match sous le numéro 5 sous le patronyme **Matéo M. licence 9604172610**. Il ne s'agirait pas de cette personne.

La Commission dit demande d'évocation recevable et demande au secrétariat de convoquer le **lundi 27 AVRIL 2026 à 18H** les personnes suivantes :

**L'arbitre officiel de la rencontre Karim B;**

**Le Délégué officiel de la rencontre Thierry J.**

### **Pour CHAMPAGNE SFC :**

Le Président ou son représentant,

Jonathan P. licence 2543684044, éducateur

Mohamed A. licence 9603776302,

André C. licence 2338155843, Dirigeant

Matéo M. licence 9604172610, joueur et son représentant légal

Noa D. licence 2547706959, joueur et son représentant légal

Enzo B. licence 9602957267, joueur et son représentant légal

Sami F. licence 9602341670, arbitre assistant

### **Pour OSNY FC :**

Le Président ou son représentant,

Amine B. licence 25458244802, éducateur

Félipe F. licence 9602828542, capitaine

Noah B. licence 2546757244, arbitre assistant

### **FRAIS DE DOSSIER**

**OSNY FC : DEBIT 43,50€**





## RÉSERVES

### DOSSIER BRUYERES BERNES US

**Objet** : Match 54609703 du 15/04/2026 Anciens D4 Poule Unique BRUYERES BERNES US 32 / MONTMORENCY FC 32.

Réserve formulée par le club de **BRUYERES BERNES US** au motif que tous les joueurs de l'équipe de **MONTMORENCY FC 32** ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée. Aucun des joueurs de l'équipe de **MONTMORENCY FC 32** n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure disputé le 22/03/2026 Anciens D3 Gr C 54224468 ST BRICE FC 31 / MONTMORENCY FC 31.

FRAIS DE DOSSIER

**BRUYERS BERNES US : DEBIT 43,50€**





## DOSSIER MONTMORENCY FC

**Objet : Match 54609703 du 15/04/2026 Anciens D4 Poule Unique BRUYERES BERNES US 32 / MONTMORENCY FC 32.**

Réserve formulée par le club de **MONTMORENCY FC** et confirmée le 16/04/2026 au motif que les joueurs :

- **Joaquim L. : Licence 2358045460**
- **Jocelyn C. : Licence 9603080085**
- **Jonathan A. : Licence 2358041809**
- **Jimmy M. : Licence 2318045188**
- **Frédéric S. : Licence 2330012241**
- 

ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable et fondée Les cinq joueurs désignés ci-dessus ont bien participé au dernier match de l'équipe supérieure **Anciens D3 Gr B Vexin AS 31 / Bruyeres Bernes US 31 du 12/04/2026.**

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **BRUYERES BERNES US 32** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MONTMORENCY FC 32** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**BRUYERES BERNES US 32 : 0 but -1 point**  
**MONTMORENCY FC 32 : 0 but 3 points**

### FRAIS DE DOSSIER

**MONTMORENCY FC : CREDIT 43,50€**  
**BRUYERES BERNES US : DEBIT 53,50€**





## RÉCLAMATION

### DOSSIER ARNOUVILLE FAS

**Objet : Match 53526985 du 19/04/2026 Séniors D3 ARNOUVILLE FAS 1 / ST LEU FC 95 3.**

Demande d'évocation formulée par le club de **ARNOUVILLE FAS** transformée en réclamation au motif que le nombre de joueurs ayant joué plus de 10 matchs en équipes supérieures, est supérieur au nombre autorisé.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée. Seul un joueur, **Louis L. licence 2546408916** a disputé plus de 10 matches en équipes supérieures alors que le règlement en autorise trois.

RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

**ARNOUVILLE FAS : DEBIT 43,50€**

## COURRIER CLUB

RAS

## HOMOLOGATION TOURNOIS

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR ECOUEN FC

Le club de **ECOUEN FC** demande l'homologation des tournois ci-dessous désignés :

- **Anciens - Dimanche 14 juin 2026**
- **+45 - Dimanche 14 juin 2026**
- **+55 - Dimanche 14 juin 2026**

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR ES VAL D'OISE

Le club de **ES VAL D'OISE** demande l'homologation du tournoi ci-dessous désigné :

- **U8 – Samedi 20 juin 2026**

**Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.**

*Secrétaire de séance : JF BUDET*

*Prochaine séance : lundi 27/04/2026 à 14h.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 21 AVRIL 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Lacour – Letellier.

## ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

#### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

**Ville de MONTIGNY LES CORMEILLES: NNI 954240201 et 954249901**

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 20 avril 2026 à 14h00, aux Stade et Gymnase Pierre CARLIER, Rue Pierre CARLIER pour classement des installations.

**Ville de EZANVILLE: NNI 952290102**

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 16 avril 2016 à 20h00, au Stade du PRE CARRE, 93, rue du Maréchal FOCH, pour classement de l'éclairage.

**Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 21 AVRIL 2026

Présents : Mme Sylvestre- M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

**Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.**

## RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION  
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

### Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**





Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel. Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

## COURRIERS CLUBS

### CHAUMONTEL LUZARCHES

Courrier du 17 avril 2026

ANCIENS +35 ans

D3 Poule A

Match n° 53672899

ENT ROISSY THILLAY 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 31 du 26/04/2026

Cette date est fixée en fonction du calendrier général et sur une journée de match remis.

**Match maintenu au 26/04/2026**

## FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

### PONTOISIENNE JS

U16 D3 Poule C

Match n° 53558493

PONTOISIENNE JS / FONTENAY EN PARISIS du 05/04/2026

Feuille de match irrégulière, manquent Catégorie et N° de Match

**Amende PONTOISIENNE JS 10€**

### VILLIERS LE BEL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 53521220

VILLIERS LE BEL FC / CORMEILLAIS ACS du 26/03/2026

Feuille de match irrégulière, manque N° de match

**Amende VILLIERS LE BEL FC 10€**

## CONFIRMATION DE RESULTATS

### CRITERIUM +45 ans Poule B

Match n° 54224309

VEXIN AS / ECOUEN FC du 19/04/2026

VEXIN AS            2 buts    3 pts

ECOUEN FC        1 but     0 pt

## MATCHS PERDUS PAR PENALITES

### U15 D2 Poule A

Match n° 54606514





PUISEUX LOUVRES / SURVILLIERS AVENIR du 21/03/2026

PUISEUX LOUVRES	0 but	-1 pt
SURVILLIERS AVENIR	0 but	3pts

Motif : retour CDPME du 25/03/2026 et non réponse de PUISEUX LOUVRES avant la date requise

## MATCHS A JOUER

### SENIORS

#### SENIORS D4

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY FC 2 / CERGY PONTOISE FC 3

**Nouvelle Date : 03/05/2026**

**Motif : suite à trois reports, ce match se jouera sur les installations de CERGY PONTOISE FC**

**L'arbitrage reste à la charge de AUVERS ENNERY**

**Accord de la COC**

### U18

#### U18 D3 Poule A

Match n° 54792535

ACL ERMONT 21 / MONTMAGNY FC 21 du 17/05/2026

**Nouvelle Horaire : 15h30**

**Motif : Deux matchs sur le même terrain**

**Accord de la COC**

#### U18 D2 Poule B

Match n° 53522443

MENUCOURT AS 21 / FOSSES FU 21 du 19/04/2026

**Nouvelle date : 26/04/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**Accord de la COC**

### U16

#### U16 D3 Poule B

Match n° 53523105

MENUCOURT AS 21 / GOUSSAINVILLE FC 22 du 19/04/2026

**Nouvelle date : 03/05/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**Accord de la COC**

#### U16 D4

Match n° 54849460





MENUCOURT AS 22 / COURDIMANCHE AS 21 du 19/04/2026

**Nouvelle date : 26/04/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**Accord de la COC**

**U16 D2 Poule A**

Match n° 53522676

AAS SARCELLES / ENT ROISSY THILLAY

**Nouvelle date : 03/05/2026**

**Motif : Retour décision de la Commission des Procédures de la LPIFF du 16/04/2026**

**Accord de la COC**

**U16 D4**

Match n° 54849429

VALLÉE DU SAUSSER ES 21 / OSNY FC 22

**Nouvelle date : 13/05/2026 19H**

**Accord de la COC et des deux clubs**

**ANCIENS**

**ANCIENS D2 Poule A**

Match n° 53524996

MENUCOURT AS 32 / BOUFFEMONT ACF 31 du 19/04/2026

**Nouvelle date : 26/04/2026**

**Motif : Deux matchs sur le même terrain**

**ANCIENS D3 Poule C**

Match n° 54224478

PUISEUX LOUVRES FC 32 / MONTMORENCY FC 31 du 19/04/2026

**Nouvelle date : 03/05/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**

**SENIORS D3 Poule C**

Match n° 53526981

MONTMORENCY FC / CORMEILLAIS ACS du 19/04/2026

**U16 D3 Poule C**

Match n° 53558471

GARGES FCM / ERMONT AS 19/04/2026

**2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**





**CRITERIUM +45 ans Poule C**

Match n° 54442384

VIARMES ASNIERES OL. / GROSLAY FC du 12/04/2026

**SENIORS D2 Poule B**

Match n° 53526578

SARCELLES AAS / GONESSE RC du 12/04/2026

**1er FORFAIT AVEC AMENDE**

**MCA FC**

CDM D1

Match n° 54135102

MCA FC 5 / FRANCONVILLE FC 5 du 12/04/2026

**MCA FC 5**                      0 but    -1pt

**FRANCONVILLE FC 5**       5 buts   3pts

**Amende MCA FC 5**            30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**CHAMPAGNE 95 SFC**

CRITERIUM +45 ans Poule B

Match n° 54224312

St PRIX ES 35 / CHAMPAGNE 95 SFC 35 du 19/04/2026

**St PRIX ES 35**                    3pts    5buts

**CHAMPAGNE 95 SFC**        0 but    -1pt

**Amende CHAMPAGNE 95 SFC**    30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**FONTENAY FC**

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672900

FONTENAY FC 31 / VIARMES As. Ol. 31 du 19/04/2026

**3pts    5buts**

**FONTENAY FC 31**                    0 but    -1pt

**Amende FONTENAY FC**            30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**GAFEPB 31**

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672896

GAFEPB 31 / PORTUGAIS PERSAN ASC 32 du 19/04/2026

**PORTUGAIS PERSAN**            3pts    5buts

**GAFEPB 31**                        0 but    -1pt

**Amende GAFEPB** 30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**GARGES FCM**

U18 D1

Match n° 53522178

JOUY LE MOUTIER FC 21 / GARGES FCM 21 du 19/04/2026

**JOUY LE MOUTIER FC 21**       3pts    5buts

**GARGES FCM 21**                0 but    -1pt

**Amende GARGES FCM**            30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)





**CERGY PONTOISE FC**

U18 D2

Match n° 53551230

GROSLAY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22 du 19/04/2026

**GROSLAY FC 21**            3pts    5buts

**CERGY PONTOISE FC 22**   0 but   -1pt

**Amende CERGY PONTOISE FC**    30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**ST BRICE FC**

U18 D1

Match n° 53522179

GOUSSAINVILLE FC 21 / St BRICE FC 22 du 19/04/2026

**GOUSSAINVILLE FC 21**    3pts    5buts

**St BRICE FC 21**            0 but   -1pt

**Amende St BRICE FC**            30€ \* 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**2ème FORFAIT AVEC AMENDE**

**MERY MERIEL FC**

U16 D3 Poule A

Match n° 53522974

ECOUEEN FC 23 / MERY MERIEL FC 22 du 19/04/2026

**ECOUEEN FC 23**            5 buts   3 pts

**MERY MERIEL 22**            0 but   -1 pt

**Amende MERY MERIEL 22**        35€ \* 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**VALLEE DU SAUSSERON**

U16 D4

Match n° 54849459

ARNOUVILLE FAS 21 / VALLEE DU SAUSSERON ES 21 du 19/04/2026

**ARNOUVILLE FAS 21**            5 buts   3pts

**VALLEE DU SAUSSERON ES 1**   0 but   -1pt

**Amende VALLEE DU SAUSSERON**   35€

**ORVILLOISE**

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525392

VAUREAL FCM 32 / ORVILLOISE AS 31 du 19/04/2026

**ORVILLOISE AS 31**            0 but   -1pt

**VAUREAL FCM 32**            3pts    5buts

**Amende ORVILLOISE**            35€ \* 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

**3ème FORFAIT AVEC AMENDE**

**BRUYERES BERNES USM**

ANCIENS D4

Match n° 54609747

BRUYERES BERNES USM 32 / VALLEE DU SAUSSERON ES 32 du 19/04/2026

**BRUYERES BERNES USM 32**    0 but   -1 pt

**VALLEE DU SAUSSERON ES 32**   5 buts   3 pts

**Amende BRUYERES BERNES USM 32**    45€





**DEUIL ENGHIEU FC**

U14 D4 Poule C

Match n° 54456041

CHAMPAGNE 95 SFC 21 / DEUIL ENGHIEU FC 23 du 11/04/2026

CHAMPAGNE 95 SFC 21 5 buts 3 pts

DEUIL ENGHIEU FC 23 0 but -1 pt

Amende DEUIL ENGHIEU FC 23 45€ \* 3= 135€

**Rectification du PV du 14 avril 2026, annulation de l'amende de 45€**

Application de l'article 23.6 du RS qui précise que si le FG intervient dans les 3 dernières journées, les points, les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité

**FORFAIT GENERAL**

**DEUIL ENGHIEU FC**

U14 D4 Poule C

**AMENDE 30€**

**Rectification du PV du 14 avril 2026, annulation de l'amende de 30€**

**BRUYERES BERNES USM**

ANCIENS D4

Secrétaire de Séance

M. Pascal PEZIERE

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 21 avril 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

**N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match**

**Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »**

#### FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

**N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match**

**Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »**

## INFORMATIONS

RAS

## COURRIERS DES CLUBS

RAS

## MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS





## RENCONTRES REPORTEES

**21/05/26**

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 13/03/26 à 19h03

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 21/05/26 à 16h00

Motif : manque d'effectif

Accord des clubs

**24/04/26**

CHAUMONTEL-LUZARCHES 1

Senior poule A

Mail du 13/02/26 (arrivée à la commission le 24/03/26)

Journée 5, Match 55305398 du 13/02/2026 reçoit FOSSES FU1

Match reporté le 24/04/26

Motif : fermeture par arrêté municipal

Foot animation section féminine

**Rappel : date butoir 25/04/26**1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2<sup>ième</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

## FORFAITS AVISES

RAS

## FORFAITS

RAS





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 20 AVRIL 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Doucara – M Joseph – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Basto – M Le Nagard – M Lomba – M Sénécal

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ARNOUVILLE FAS : Mail du 15 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55379677 & n° 55379722 - critérium U11 série 2 Poules G & H le 18/04/26 à PIERRELAYE FC.

### **CHAMPAGNE SFC : Mail du 16 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.

### **ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 16 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55360442 & n° 55360487 - critérium U10 série 2 Poules A & B le 18/04/26 à GARGES FCM.

### **ENTENTE SSG : Mail du 20 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.

### **ERMONT ACF : Mail du 16 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.

### **FONTENAY FC : Mail du 16 04 26**

Pris note du forfait avisé entraînant le forfait général de votre équipe 21 sur match n° 55357185 - critérium U10 série 1 Poule A le 18/04/26 à AUVERS ENNERY FC.

### **JOUY FC : Mail du 15 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360652 & n° 55360697 - critérium U10 série 2 Poules E & F et vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55379541 & n° 55379586 - critérium U11 série 2 poule E & F le 18/04/26 vs CORMEILLAIS ACS.

### **JOUY FC : Mail du 15 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.





**MONTIGNY FC : Mail du 17 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.

**ST BRICE FC : Mail du 15 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55379676 & n° 55379721- critérium U11 série 2 Poules G & H le 18/04/26 à ARGENTEUIL FC.

**VEXIN AS : Mail du 21 04 26**

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase.

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 16 03 26**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 1 sur match n° 55379023 – critérium U11 série 2 poule C à BEZONS USO le 18/04/26

## REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

PLATEAU DU 11/04/2026
FRETTOISE ES
THILLAY ESM

## RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.





## INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

## COUPE DU COMITE U12

### Finale Départementale du Vendredi 8 Mai 2026

La phase finale de la Coupe du Comité U12 aura lieu Vendredi 8 Mai 2026 sur les installations du club de SARCELLES AAS

**Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées par mail au secrétariat du DVOF Lundi 4 Mai 2026 à 16h00 au plus tard.**

Les équipes sont attendues pour **13h00**, munies **d'un jeu de maillots numérotés** ainsi que leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 20 Avril.

### Les premiers matchs

SARCELLES AAS 1 - CERGY PONTOISE FC 1

ST BRICE FC 1 - ERAGNY FC 1





## CRITERIUM U13 – 3<sup>ème</sup> Phase

Ci-dessous la liste des équipes U13 engagées pour la 3<sup>ème</sup> phase du critérium : Foot à 11. Le calendrier des rencontres sera visible au retour des vacances.

1 Equipe		2 Equipes	
1	BELLOY ST MARTIN ASC	1	ADAMOIS OL
2	BRUYERES-BERNES USM	2	ARGENTEUIL FC
3	<b>CHAMPAGNE SFC - OK</b>	3	ARGENTEUIL RC
4	CHAUMONTEL-LUZ AS	4	AUVERS-ENNERY FC
5	CORMEILLAIS ACS	5	BEAUCHAMP AS
6	COURDIMANCHE AS	6	BEZONS USO
7	DEUIL-ENGHIEN FC	7	CERGY-PONTOISE FC
8	EAUBONNE CSM	8	COSMO TAVERNY
9	ERAGNY FC	9	<b>ENTENTE BEAUMONT-MOURS - OK</b>
10	<b>ERMONT AMS - OK</b>	10	<b>ENTENTE SSG - OK</b>
11	EZANVILLE US	11	<b>ERMONT ACF - OK</b>
12	GAFEPB	12	FRANCONVILLE FC
13	<b>GONESSE RC - OK</b>	13	GARGES FCM
14	GOUSSAINVILLE FC	14	HERBLAY ES
15	GROSLAY FC	15	<b>JOUY FC - OK</b>
16	MAGNY FC	16	<b>MONTIGNY FC - OK</b>
17	MARCOUVILLE CITY CPA	17	MONTMORENCY FC
18	MENUCOURT AS	18	OSNY FC
19	MÉRY-MÉRIEL FC	19	PERSAN US
20	MONTMAGNY FC	20	PUISEUX-LOUVRES FC
21	MONTSOULT-BAILLET US	21	SARCELLES AAS
22	PARMAIN AC	22	ST BRICE FC
23	PIERRELAYE FC	23	ST LEU FC
24	ROISSY US	24	VAUREAL FCM
25	SOISY AM FC	25	VIARMES-ASNIERES OL
26	ST OUEN AS	26	VILLIERS FC
27	<b>ST PRIX ES - OK</b>	27	
28	SURVILLIERS AVENIR	28	
29	VALLÉE Du SAUSSERON ES		
30	VÉMARS ST WITZ FC		
31	<b>VEXIN AS - OK</b>		





## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U11

PUISEUX LOUVRES FC : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 55379675 & n° 55379720 – critérium U11 série 2 poules G & H du 18/04/26 vs CERGY PONTOISE FC 4 & 5

### CRITERIUM U12

BEZONS USO : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55397650 – critérium U12 série 2 poule J du 18/04/26 vs THILLAY ESM

### CRITERIUM U13

VEMARS ST WITZ FC : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55395553 – critérium U13 série 1 poule E du 18/04/26 vs GARGES FCM

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### U9 du 28/03//2026

HERBLAY ES : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 28/03/26

PIERRELAYE FC : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 28/03/26

ARGENTEUIL RC : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 28/03/26

VAUREAL FCM : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 28/03/26





## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U10

AUVERS ENNERY FC : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55357183 – critérium U10 série 1 poule A du 04/04/26 vs BOUFFEMONT ACF

### CRITERIUM U12

MONTMORENCY FC : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55397578 & n° 55397606 – critérium U12 série 2 poules G & H du 11/04/26 vs MONTIGNY FC 21 & 22

EAUBONNE CSM : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55397384 – critérium U12 série 1 poule C du 11/04/26 vs GROSLAY FC 22

### CRITERIUM U13

MONTMORENCY FC : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de matchs n° 55396477 & n° 55396536 – critérium U13 série 2 poules G & H du 11/04/26 vs PUISEUX LOUVRES FC

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### U8 du 28/03//2026

ECOUEEN FC : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VILLIERS FC le 28/03/26

BOUFFEMONT ACF : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MONTSOULT BAILLET US le 28/03/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à PONTOISENNE JS le 28/03/26

SARCELLES AAS 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ST LEU FC le 28/03/26



**U9 du 28/03//2026**

**BOUFFEMONT ACF** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC le 28/03/26

**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à MONTMAGNY FC le 28/03/26

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à PUISEUX LOUVRES FC le 28/03/26

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à PUISEUX LOUVRES FC le 28/03/26

**ST OUEN AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à ST OUEN AS le 28/03/26

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à ST OEUN AS le 28/03/26

**U6/U7 du 21/03//2026**

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ENTENTE SSG le 21/03/26

**INFORMATION IMPORTANTE**

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.





- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## FORFAIT

**VIARMES ASNIERES OL** : 3<sup>ème</sup> forfait qui entraîne le forfait général de votre équipe 1 sur match n° 55379023

**FONTENAY FC** : 3<sup>ème</sup> forfait qui entraîne le forfait général de votre équipe 21 sur match n° 55357185 - critérium U10 série 1 Poule A le 18/04/26

**ARNOUVILLE FAS** : 1<sup>er</sup> forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55379677 & n° 55379722 - critérium U11 série 2 Poules G & H le 18/04/26

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 1<sup>er</sup> forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55360442 & n° 55360487 - critérium U10 série 2 Poules A & B le 18/04/26 à GARGES FCM.

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> forfait de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360652 & n° 55360697 - critérium U10 série 2 Poules E & F et vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55379541 & n° 55379586 - critérium U11 série 2 poule E & F le 18/04/26 vs CORMEILLAIS ACS.

**ST BRICE FC** : 1<sup>er</sup> forfait de votre équipe 2 & 2<sup>ème</sup> forfait de votre équipe 3 sur matchs n° 55379676 & n° 55379721 - critérium U11 série 2 Poules G & H le 18/04/26

**BEZONS USO** : 3<sup>ème</sup> forfait entraînant le forfait général de votre équipe 23 sur match n° 55397650 - critérium U12 série 2 Poule J le 18/04/26.

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> forfait de votre équipe 1 sur match n° 55378800 - critérium U11 série 2 Poule A le 18/04/26

**MONTMORENCY FC** : 3<sup>ème</sup> forfait entraînant le forfait général de votre équipe 2 sur match n° 55378966 - critérium U12 série 2 Poule B le 18/04/26.

**JOUY FC** : 1<sup>er</sup> forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55396643 & n° 55396671 - critérium U13 série 2 Poules A & B le 11/04/26 à VIARMES ASNIERES OL

## AMENDES

**BOUFFEMONT ACF** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**PIERRELAYE FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à AUVERS ENNERY FC le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**





**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ROISSY US le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**SARCELLES AAS** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GOUSSAINVILLE FC le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**COURDIMANCHE AS** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à OSNY FC le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**ST OUEN AS** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**GONESSE RC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à GONESSE RC le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**PIERRELAYE FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**VALLEE DU SAUSSERON** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs Uç sur centre du plateau à VEXIN AS le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs Uç sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**PIERRELAYE FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ERAGNY FC le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**VILLIERS FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GARGES FCM le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**GONESSE RC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARLY ES le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**





**SARCELLES AAS** : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à SARCELLES AAS le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**GOUSSAINVILLE FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**VIARMES ASNIERES OL : Mail du 16 03 26**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé qui entraîne le forfait général de votre équipe 1 sur match n° 55379023 – critérium U11 série 2 poule C à BEZONS USO le 18/04/26

**Amende : 30€**

**FONTENAY FC** : 3<sup>ème</sup> forfait avisé entraînant le forfait général de votre équipe 21 sur match n° 55357185 - critérium U10 série 1 Poule A le 18/04/26 à AUVERS ENNERY FC.

**Amende : 30€**

**BEZONS USO** : 3<sup>ème</sup> forfait non visé entraînant le forfait général de votre équipe 23 sur match n° 55397650 - critérium U12 série 2 Poule J le 18/04/26 vs THILLAY ESM.

**Amende : 30€**

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55378800 - critérium U11 série 2 Poule A le 18/04/26 à COURDIMANCHE AS 1

**Amende : 25€**

**MONTMORENCY FC** : 3<sup>ème</sup> forfait entraînant le forfait général de votre équipe 2 sur match n° 55378966 - critérium U12 série 2 Poule B le 18/04/26 à COURDIMANCHE AS 2

**Amende : 30€**

**BEZONS USO** : Forfait non avisé du club sur centre du plateau U9 à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26

**Amende : 50€**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 4 MAI 2026**





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 21 avril 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

## RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
• FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)– FUTSAL AJED
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F–five(annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FUTSAL St Prix
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – DVOF à St Prix
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) – FIVE Beauchamps
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F–DVOF à St Prix
RASSEMBLEMENT 5 :	14 mars 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F – TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) – à FRANCONVILLE





RASSEMBLEMENT 6 : 11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F à ENT BEAUMONT MOURS  
FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 à la plage de l'Adam (sur inscription supplémentaire)  
RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U6F-U7F

**INFORMATIONS****Dates du foot à 5**

30/05/26

**COURRIERS DES CLUBS**

RAS

**FESTIVAL U9F**

Prochaines rencontres Beach soccer le 23 mai 2026 à l'Isle Adam à partir de 9h30

**MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX**

RAS

**RENCONTRES REPORTEES****16/05/26****FRANCONVILLE FC 1****U11F poule A****Footclub du 16/01/26**

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : **16/05/26****Motif** : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

**20/05/26****ADAMOIS OL 1****U13F poule B****Mail du :**

Journée 4, Match 55383580 du 21/03/26 reporté le 20/05/26 reçoit ST PRIX ES1

Nouvelle date : **20/05/26 à 16h00****Motif** :**Accord****1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE****2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE****APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

**GONESSE RC 1****U13F avenir**

Journée 4, Match 55306090 du 21/03/2026 reçoit SARCELLE AAS 1

Appel le 21/04/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfait

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

RAS

**AMENDES****CHALLENGE U11F , Résultats 2<sup>ème</sup> TOUR****Sous réserve d'appel et de procédures****CENTRE 1 :**

**Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise**

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 1) ENT SSG-SOISY 1      | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) SARCELLES AAS 1      | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) Ent BEAUMONT-MOURS 1 | Non qualifié                         |

**CENTRE 2 :**

**Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay**

- |                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| 1) CERGY-PONTOISE FC 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) AJED 1              | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) HERBLAY ES 1        | Non qualifié                         |

**CENTRE 3 :**

**Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Mery / Oise**

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 1) FRANCONVILLE FC 1    | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) ENT MERY-MERIEL FC 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) MONTMORENCY FC 1     | <b>FORFAIT</b>                       |

**CENTRE 4 :**

**Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont**

- |                          |                                      |
|--------------------------|--------------------------------------|
| 1) ERMONT AMS 1 -        | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) GONESSE RC 1          | <b>FORFAIT</b>                       |





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 21 AVRIL 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - Mrs. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes I. Cyprien

Assist :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

*APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions corriger rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amende forfaitaire de 52€ après second appel resté sans réponse.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## MODIFICATION RENCONTRE

La Commission après avoir pris connaissance de la demande formulée par le club de **GONESSE RC** concernant l'indisponibilité de ses installations pour disputer la rencontre de ½ finale de Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - Challenge Coutelier Séniors **55609222 Gonesse RC 1 / Garges les Gonesse FCM 1**,

**La Commission décide de l'inversion de la rencontre.**

Ainsi, cette dernière se déroulera le **26/04/2026 à 14h30** sur les installations de **Garges les Gonesse FCM**.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission le 28/04/2026.





# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 21 AVRIL 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour—Letellier.

**SAISON 2025/2026**

## « DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

**La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.**

***Date limite des inscriptions, le mardi 19 mai 2026.***

### FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.17 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

**fmi-core.fff.fr**

**La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.**

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

**fmi-core-compo.fff.fr**

Bonne saison à vous !





**RÉCOMPENSES**  
**SAISON 2025/2026**  
**« BÉNÉVOLES DU MOIS »**

Le District du Val-d'Oise de Football propose aux Présidents de clubs de désigner leur "BENEVOLE DU MOIS".

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

**Les distinctions seront remises à la fin de la saison**  
**Fin des inscriptions le mardi 19 mai 2026**

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).





Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

## Mode opératoire PREREQUIS

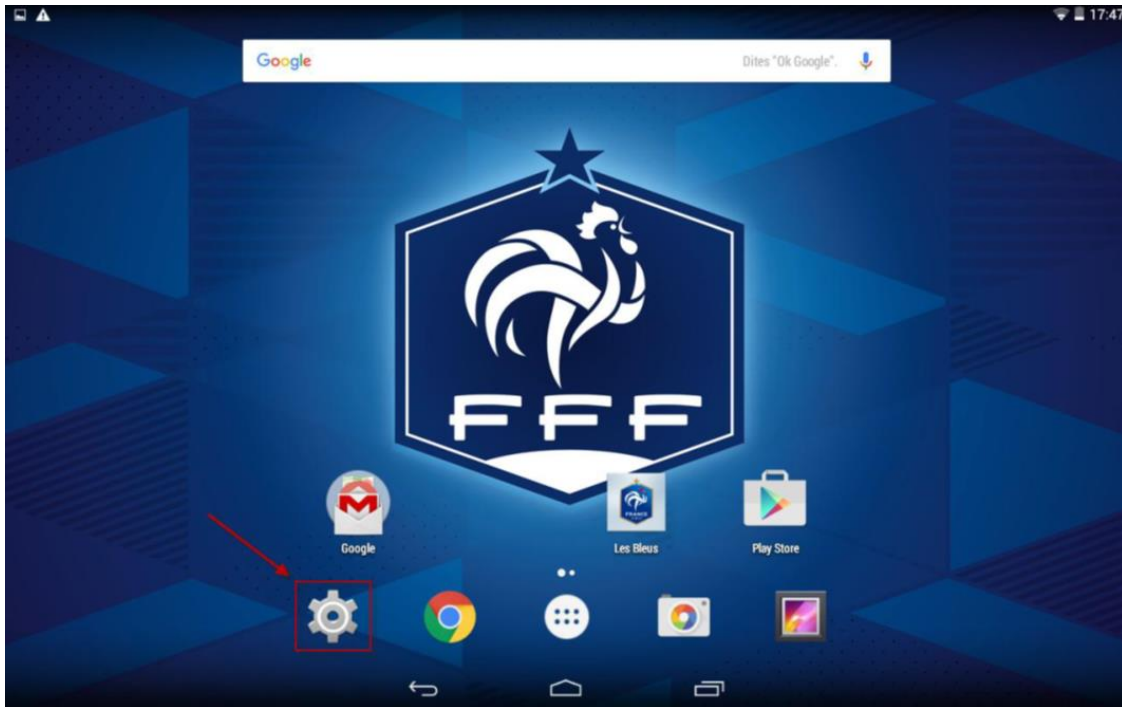
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

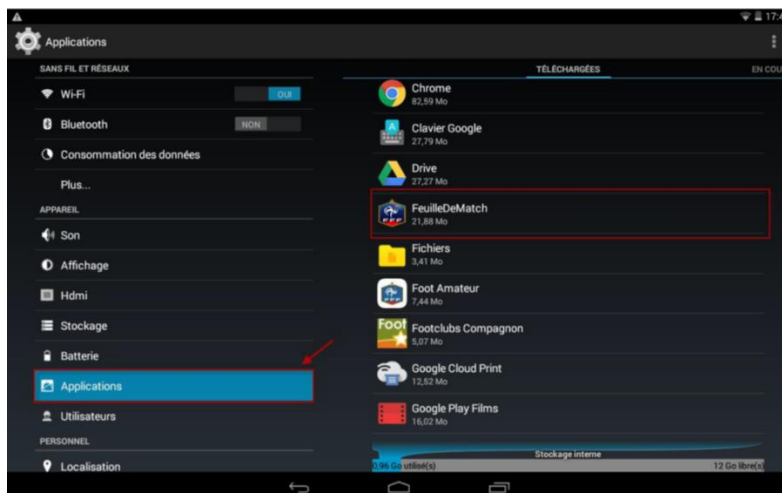
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



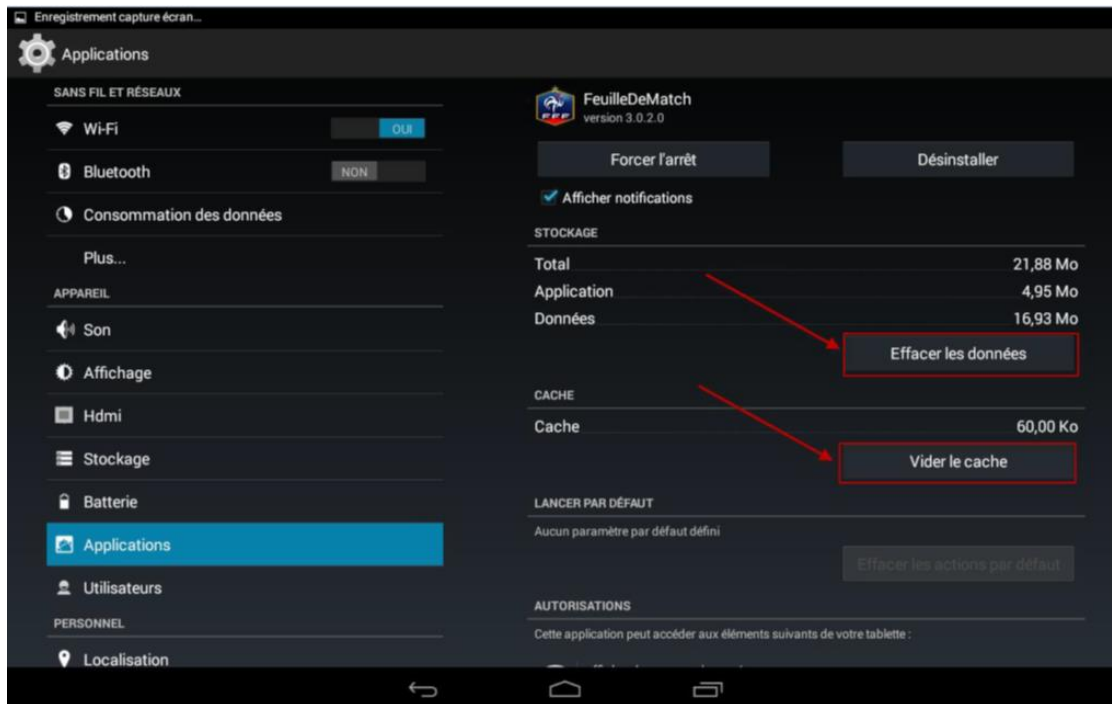


☒ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☒ Effacer les données et vider le cache

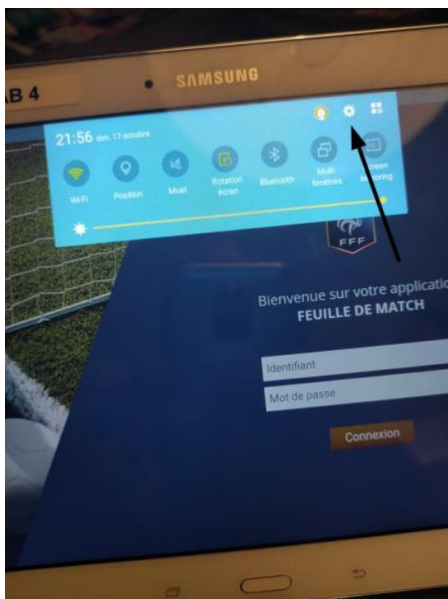




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

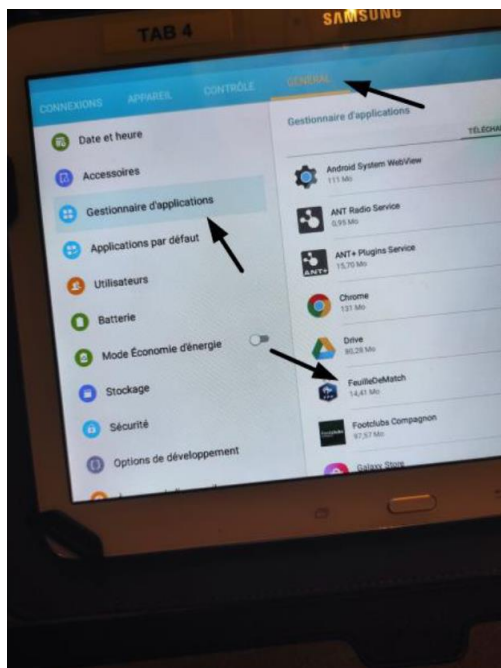
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

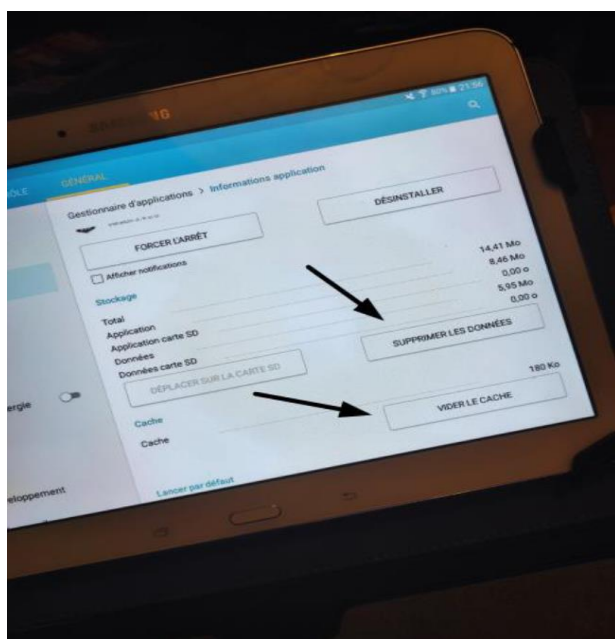


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



# DIRIGEANT

M É R I T A N T 2026

## CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB : .....

Licence dirigeant N° : .....

Nom – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction au sein du club : .....

Ancienneté au club : ..... ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et  
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 19 mai 2026





# Opération bénévole du mois

## Saison 2025/2026

### DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N° licence : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Année de naissance : ..... Taille pour 1 Polo (L, XL...) : .....

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date : .....

Avis CDIF : (réservé)



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 21 AVRIL 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



**COURRIERS CLUBS**

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 13-04-26

Réception de la liste des joueurs et confirmation du score de la rencontre Combo Futsal 2 / MSF 1 du 14-03-26.

**Cfj Persanaise** : Mail du 15-04-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12-2 pour la rencontre du 19-04-26 contre Afs Vauréal 1.

**Sannois Fce** : Mail du 16-04-26

Pris note de votre demande de report de la rencontre U12 contre Garges Djibson Asc en raison des événements survenus le week-end précédent.

**FC VLB** : Mail du 15-04-26

Réception feuille de match papier suite à un problème de transmission de la FMI.

**Paris CDG** : Mail du 17-04-26

Pris note de la demande de report de la rencontre de critérium U12 du 11-04-26 par le club de Marcouville en date du 09-04-26.

L'accord de votre club étant hors délai (moins de 48h avant la rencontre), la demande de report n'a pas été homologué par le logiciel fédéral.

La rencontre devait avoir lieu et une feuille de match établie.

La commission futsal donne match perdu par forfait aux 2 équipes.

**JC Académie 95** : Mail du 20-04-26

Réception feuille de match U12 papier du 19-04-26 contre Marcouville City 22

**Montmagny Asfs** : Mail du 20-04-26

Pris note de votre candidature pour l'organisation des finales futsal seniors le samedi 23-05-26.

**Cergy-Pontoise Fc** : Mail du 20-04-26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre U12 du 19-04-26 contre Marcouville City CP.

**1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU  
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468894** : Combo Futsal 21 / Sportifs de Garges 21 du 18-04-26

**CRITÉRIUM U14**

**Match n° 55468044** : Avicenne Asc 21 / Combo Futsal 21 du 19-04-26

**Match n° 55468143** : Cergy-Pontoise Fc 21 / FC VLB 21 du 18-04-26

**SENIOR D2**

**Match n° 53535144** : Sem Nome Fc 1 / Osny United 1 du 18-04-26



**2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468841** : Cergy-Pontoise Fc 21 / Garges Djibson 21 du 11-04-26

**CRITÉRIUM U14**

**Match n° 55468037** : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 21 du 12-04-26

**CONFIRMATION DE RÉSULTAT****SENIOR D1**

**Match n° 53534586** : Combo Futsal 2 / MSF 1 du 14-03-26

Pris note du courrier de Combo Futsal indiquant un bug informatique lors de la transmission de la FMI.

Pris note du courrier de MSF indiquant le score de la rencontre.

Rapport de l'arbitre n°1 indiquant le score de la rencontre.

Combo Futsal 2 : **5 Buts 0 Point**

MSF 1 : **6 Buts 3 Points**

**CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468838** : FC VLB 21 / Asf Argenteuil 22 du 11-04-26

Réception feuille de match papier

FC VLB 21 : **8 Buts**

Asf Argenteuil 22 : **5 Buts**

**1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468891** : JC Académie 21 / Marcouville City CP 22 du 19-04-26

Lecture de la feuille de match papier.

Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 22

JC Académie 21 : **5 Buts**

Marcouville City CP 22 : **0 But**

Marcouville City CP 22 : **Amende 15€**

**SENIOR D2**

**Match n° 53534851** : Avicenne Asc 2 / Garges Djibson Asc 3 du 18-04-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc 3

Avicenne Asc 2 : **5 Buts**

Garges Djibson Asc 3 : **0 But**

Garges Djibson Asc 3 : **Amende 30€**



**2<sup>ème</sup> FORFAIT AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468893** : Afs Vauréal 21 / Persanaise Cfj 22 du 19-04-26

2<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe de Cfj Persanaise 22

Afs Vauréal 21 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 22 : **0 But**

**MATCH PERDU PAR FORFAIT****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468842** : Paris CDG 21 / Marcouville City 21 du 19-04-26

2<sup>ème</sup> forfait non avisé de l'équipe de Paris CDG 21

1<sup>er</sup> Forfait non avisé de l'équipe de Marcouville City 21

Paris CDG 21 : **0 But**

Marcouville City Cp 21 : **0 But**

Paris CDG 21 : **Amende 25€**

Marcouville City Cp 21 : **Amende 15€**

**FORFAIT GÉNÉRAL****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 55468847** : Marcouville City Cp 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 19-04-26

3<sup>ème</sup> forfait non avisé de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc entraînant le forfait général

Marcouville City Cp 21 : **5 Buts**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **Amende 30€**

**PLATEAUX FUTSAL JEUNES**

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°10 - Week-end des 09 et 10 Mai 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 09 Mai 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1-2) Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City CP (1-2)
Samedi 09 Mai 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	5	Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil (1-2) Eragny Fc 1
Dimanche 10 Mai 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Afs Vauréal (1-2)
Dimanche 10 Mai 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1-2) Les Sportifs de Garges 1 Paris CDG 1

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°10 - Week-end des 23 et 24 Mai 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1-2) Asf Argenteuil 1 Ermont Ams (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cp (1-2)





## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAUX U8 des 11 et 12-04-26

Asf Argenteuil : 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 12-04-26.

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

### PLATEAUX U8 des 11 et 12-04-26

Génération Herblay : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-04-26 à Asf Argenteuil.

## ORGANISATION FINALES FUTSAL

### FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

### FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 23 et 24 mai 2026**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

Prochaine réunion : Lundi 04-05-26 à 18H30





## STATUTS ET RÈGLEMENTS

### NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 20 AVRIL 2026 - 14h00

#### INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

**La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.**

#### RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

##### Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

## CHAMPIONNAT

U16 D1 / Unique / Unique  
Journée du 19 AVRIL 2026

Entente Ssg 22	Écouen Fc 21	Entente Ssg 22 <b>responsable</b>
----------------	--------------	-----------------------------------

Entente Ssg 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Seniors Départemental 3 / Unique / Poule C  
Journée du 19 AVRIL 2026

Montmorency Fc 1	Cormeillais A.C.S. 2	Montmorency Fc 1 <b>responsable</b>
------------------	----------------------	-------------------------------------

Montmorency Fc 1 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule C  
Journée du 19 AVRIL 2026

Garges Fcm 22	Ermont A.S. 22	Garges Fcm 22- <b>responsable</b>
---------------	----------------	-----------------------------------

Garges Fcm 22- **MATCH PERDU**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



## COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 21 AVRIL 2026

**Présents** : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - YABAS

**Assiste** : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

## COURRIERS CLUBS

- **546116 – MONTMORENCY FC** – Mail du 5 avril 2026 – Demande d'échéancier règlement compte club.

La commission accepte votre demande de règlement à la condition de respecter l'échéance que vous proposez.

- **522695 – GARGES LES GONESSE FCM** – Mail du 11 avril 2026 - Demande d'échéancier règlement compte club.

La Commission accepte votre demande à la condition de réceptionner les 2 échéances aux dates proposées.

- **581840 – ENT. BEAUMONT MOURS** - Mail du 14 avril 2026 - Demande d'échéancier règlement compte club.

La commission accepte votre demande, les chèques ayant été réceptionnés avec dates de dépôt souhaitées.





- **564044 – PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL** – Mail du 16 avril 2026 – Règlement compte club.

La commission accepte votre demande à la condition de respecter les 3 échéances qu'elle vous propose dans le mail du 21 avril 2026, la dernière échéance devant être effectuée pour le 12 juin 2026 impérativement.

- **523266 – GROSLAY FC** - courrier reçu le 17 avril 2026 - Demande d'échéancier règlement compte club.

La commission accepte votre demande, les chèques ayant été réceptionnés, toutefois le dernier règlement sera remis à l'encaissement le vendredi 12 juin 2026.

- **581364 – GOUSSAINVILLE FC** – Mail du 17 avril 2026 – Règlement compte club.

La commission accepte votre demande à la condition de respecter les 3 échéances qu'elle vous propose dans le mail du 21 avril 2026, la dernière échéance devant être effectuée pour le 12 juin 2026 impérativement.

---

**Informations transmises aux Commissions suivantes :**

**\* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

**\* Commission Futsal**

---

**Prochaine réunion mardi 28 avril 2026**





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE STATUTS DES EDUCATEURS

RÉUNION RESTREINTE DU  
31 MARS 2026

Présents : MM. BELLEHIGUE (Président) – LEMOINE

Assiste : M. TRANCHANDON

Excusée : MM. MENDY – ALLARD

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RS du District 95 et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Elle fait apparaître ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 95

### SENIORS D1

#### SITUATION DU FC HERBLAY

L'éducateur déclaré M. Maxime PETIN (N°2330017994) n'est plus présent sur le banc de touche depuis le 2 février 2026, remplacé visiblement par M. Mahamadou GAMBIGA (N°2358032478).

La Commission invite le club du FC Herblay à régulariser ce changement d'éducateur désigné, pour le Lundi 4 mai au plus tard, en adressant un mail d'information auprès de la Commission Régionale sur l'adresse courriel [technique@paris-idf.fff.fr](mailto:technique@paris-idf.fff.fr)

#### SITUATION DU RC GONESSE

L'éducateur déclaré M. Manuel LEMOYNE (N° 2328118100) n'est plus présent sur le banc de touche depuis le 2 février 2026, remplacé à priori par M. Sébastien LOSANGE (N° 2329970561).

La Commission invite le club du RC Gonesse à régulariser ce changement d'éducateur désigné, pour le lundi 4 mai au plus tard, en adressant un mail d'information auprès de la Commission Régionale sur l'adresse courriel [technique@paris-idf.fff.fr](mailto:technique@paris-idf.fff.fr)

#### SITUATION DE USO BEZONS

L'éducateur déclaré M. Malik GUERROUMI (N° 2319933392) n'est plus présent sur le banc de touche depuis le 19 janvier 2026, remplacé à priori par M. Mohamed GHAIB (N° 2308101441).

La Commission invite le club du RC Gonesse à régulariser ce changement d'éducateur désigné, pour le lundi 4 mai au plus tard, en adressant un mail d'information auprès de la Commission Régionale sur l'adresse courriel [technique@paris-idf.fff.fr](mailto:technique@paris-idf.fff.fr)

La situation est conforme pour les autres clubs, n'appelant pas de remarque complémentaire.

### U16 D1





SITUATION DE L'AS SAINT OUEN L'AUMONE

La commission interroge le club de Saint Ouen l'Aumône sur le fait que l'éducateur désigné M.Wahib AKLI n'est plus présent sur le banc de touche depuis le 18 janvier 2026 et n'a pas été remplacé par un éducateur diplômé d'au moins un CFI14 sur les 8 rencontres de championnat jouées depuis.

De ce fait, la Commission demande au club de l'AS Saint Ouen l'Aumône les raisons de l'absence de désignation d'un éducateur disposant du diplôme requis et de régulariser la situation au plus vite.

Conformément aux statuts, cette situation est susceptible de conduire à des sanctions financières et sportives.

SITUATION DU FC MONTMORENCY

L'éducateur déclaré M. MVONDO BILANDA Eddy ne dispose pas du diplôme requis ce qui a occasionné une sanction financière et sportive de la Commission Régionale. Depuis le 18 janvier 2026 M. **MABIALA PANZU** Moria (N° 9602685994), disposant du diplôme requis est présent sur le banc de touche. Visiblement la déclaration de modification n'a toujours pas été réalisée auprès de la commission régionale.

Aussi, la Commission invite le club du FC Montmorency à régulariser ce changement d'éducateur désigné, pour le lundi 4 mai au plus tard, en adressant un mail d'information auprès de la Commission Régionale sur l'adresse courriel [technique@paris-idf.fff.fr](mailto:technique@paris-idf.fff.fr)

La situation est conforme pour les autres clubs, n'appelant pas de remarque complémentaire.

U14 D1

La situation est conforme pour l'ensemble des clubs, n'appelant pas de remarque particulière.

Président de Séance  
M. BELLEHIGUE

